

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D702022

Nombre de membres en

Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0

Date de la convocation :  
02/12/2022

Objet de la délibération : **LOCATION AU 366, RUE DE LA TOUR : MODIFICATION DU LOYER**

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

**Séance du 09 décembre 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 02 décembre 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire –  
Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe –  
M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie –  
Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –  
M. MURE Julien – M. BERRY David – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers  
Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Raphaël a donné pouvoir à  
M. VERNOUX Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. RETY  
Jean- Pierre, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale,  
Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe,  
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Monsieur le Maire explique que des travaux de changement de fenêtres ont été réalisés dans le logement communal du 366, rue de la Tour.

Ces travaux permettront d'améliorer l'isolation et l'insonorisation du logement, Monsieur le Maire propose donc de revaloriser le loyer du logement et de le fixer à 560 € mensuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 après accord des propriétaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de conclure un avenant au bail d'habitation avec Madame et Monsieur BENON pour revaloriser le montant du loyer mensuel relatif à l'occupation d'un logement situé au 366, rue de la Tour, selon les conditions détaillées ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 12 décembre 2022



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20221209-D702022-DE  
Date de réception préfecture : 13/12/2022